

Des Nouvelles de l'ADA



Le statut de réfugié : un objet politique

Dans les périodes les plus troublées de l'histoire française, la tentation est toujours grande pour les hommes politiques et le pouvoir d'instrumentaliser les migrations et de remettre en cause le statut de réfugié pour ne pas débattre des vrais problèmes de notre société qui sont aujourd'hui l'injustice et les inégalités sociales.

C'est ainsi que les politiques d'accueil évoluent selon l'origine, la religion ou la culture des personnes concernées et leur prétendue capacité à « s'intégrer ou s'assimiler ».

Dès avant la deuxième guerre mondiale, la conférence d'Evian de 1938 grave dans le marbre, à la demande du gouvernement français d'alors, la notion « d'appel d'air » pour restreindre, ou empêcher, l'arrivée des juifs des pays d'Europe de l'Est menacés par le nazisme. Leur différence de culture et de mode de vie est considérée alors comme une menace pour les sociétés occidentales.

A contrario, le mouvement de solidarité envers les Hongrois en 1956, les Vietnamiens ou les Chiliens dans les années 1970 conduit à une interprétation plus extensive de la Convention de Genève et de ses critères d'application.

La montée des réflexes protectionnistes et de peur de l'autre, conduit à nouveau à un enfermement de plus en plus affirmé et à une tentation dans des milieux qui n'ont plus peur de s'afficher, de dresser les populations les unes contre les autres.

L'accueil des migrants, et par extension la perception du statut de réfugié, devient le réceptacle de ces réactions protectionnistes et xénophobes, tournées de surcroît vers des populations considérées par certains comme « inassimilables » à la société française.

C'est ainsi que les Algériens dans les années 1990, les Syriens après 2015, les Afghans aujourd'hui font l'objet d'une application très restrictive de la Convention de Genève. Selon une réorientation des critères de la CNDA*, il ne suffit plus désormais de provenir d'une zone de danger généralisé pour obtenir le statut de réfugié mais chaque demandeur doit démontrer qu'il est personnellement persécuté.

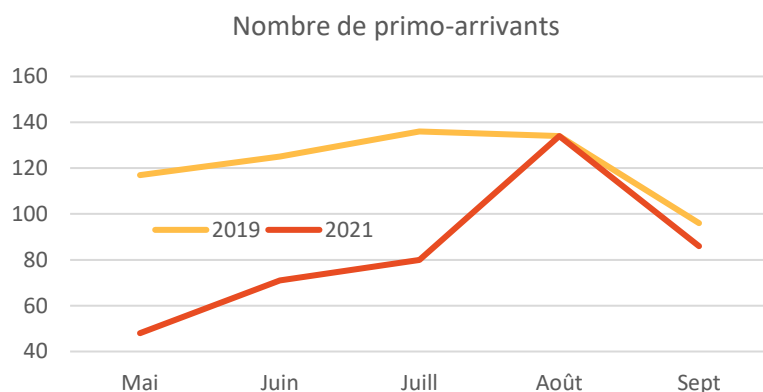
Dans ces périodes de forte tension, notamment avant les élections, le discours politique tend à confondre les notions de migrants et de réfugiés pour en faire des objets de propagande politique. La définition du réfugié est régie par des textes et traités internationaux notamment la Convention de Genève de 1951 dont la commémoration des 70 ans a été passée sous silence par la classe politique.

Dans ces conditions, la mission d'Aide aux Demandeurs d'Asile de l'ADA prend toute sa mesure dans le cadre de la défense du Droit et des Conventions Internationales. Plus que jamais nous devons être intransigeants et nous battre contre les discours populistes d'exclusion et de haine.

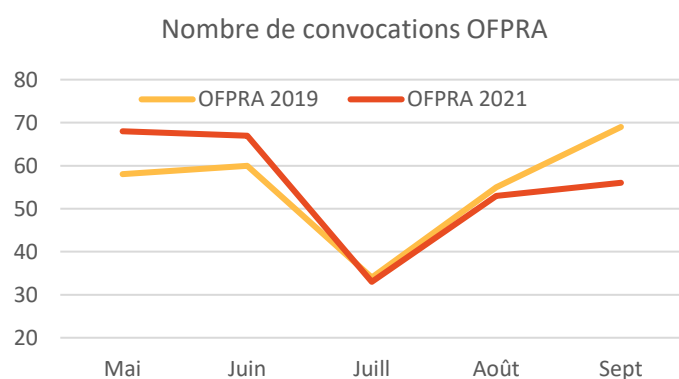
Actualités de l'ADA

L'ADA est resté ouvert tout cet été

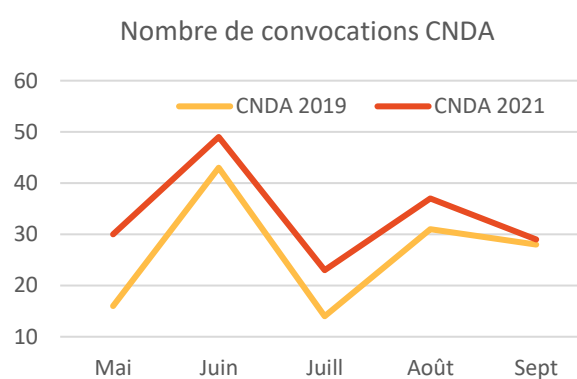
L'ADA avait décidé avant cet été que si la fréquentation des permanences diminuait, il n'y aurait qu'une permanence par semaine au lieu de 2 entre le 15 Juillet et le 15 août. **Tel n'a pas été le cas !**



Le nombre de primo-arrivants (personnes accueillies pour la première fois à l'ADA) n'a cessé de croître en 2021 pour retrouver en août le niveau de 2019



Le nombre de convocations à l'OFPRA* en 2021 est supérieur à celui de 2019, sauf en Septembre 2021. Les demandeurs d'asile viennent aux permanences pour obtenir un rendez-vous de préparation à l'entretien OFPRA qui dure environ 1h30 et qui mobilise un bénévole ou un salarié. Le bénévole ou le salarié a lu au préalable le récit du demandeur d'asile et préparé les questions qu'il allait lui soumettre.



Le nombre de convocations à la CNDA en 2021 est supérieur à celui de 2019. Les demandeurs d'asile viennent aux permanences pour obtenir un rendez-vous de préparation à l'audience à la CNDA qui dure environ 1h et qui mobilise 3 à 4 bénévoles, jouant le rôle des 3 juges et du rapporteur. Ces simulations d'audience nécessitent une bonne connaissance du dossier étudié en amont par l'un des bénévoles.

Le temps de prise des billets de bus pour se rendre à l'OFPRA ou à la CNDA est lui aussi non négligeable. Tout cela s'ajoute aux autres activités de l'ADA et malgré le nombre réduit de bénévoles et de salariés pendant la période estivale, les 2 permanences par semaine ont été maintenues.

La crise afghane



À la suite de la prise de Kaboul par les talibans le 15 août 2021, un grand nombre de personnes afghanes ayant un statut de réfugié ou de demandeur d'asile en France sont venues chercher des informations et de l'aide auprès de l'ADA. Entre le 20 et le 26 août, une équipe de 8 personnes a pris en charge l'accueil de ces personnes extrêmement inquiètes pour leur famille restée en Afghanistan. Cette équipe a travaillé pendant 5 jours plus de 8 heures par jour et soumis 110 demandes à la cellule d'urgence du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

[Voir le bilan de cette semaine d'action ...](#)

Il était important et urgent d'aider réfugiés et demandeurs d'asile à remplir des dossiers pour la cellule d'urgence du Ministère. Mais à la suite de cette semaine et à la fin du pont aérien vers la France le 27 août, les membres de l'équipe ont ressenti un malaise face au grand nombre de dossiers envoyés à la cellule de crise et au peu de personnes ayant pu être évacuées. Ils espéraient ne pas avoir créé un faux espoir auprès des familles en France.

Face au manque de retour sur l'avancement des dossiers, l'ADA a mobilisé ses adhérents pour qu'ils envoient un courrier à leur député et à leur sénateur afin de connaître les moyens mis en œuvre pour évaluer les dossiers transmis, les critères de sélection des dossiers, l'aide fournie aux personnes en Afghanistan et les moyens d'évacuation envisagés. A notre connaissance, cinq députés et un sénateur ont répondu à une vingtaine d'adhérents et ont interpellé le gouvernement.

Réaction aux propos de Gérald Darmanin

L'ADA se devait de réagir aux propos honteux du Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin lors de son passage sur France 2 le 23 septembre 2021. [Voir le communiqué ...](#)

Décision du Tribunal Administratif concernant la domiciliation administrative à l'ADA

L'ADA offre un service de boîte postale aux personnes sans autre solution, leur permettant de recevoir et retirer du courrier. Cependant jusqu'en mars 2021, la domiciliation à l'ADA ne pouvait être considérée comme une domiciliation administrative. Cette dernière permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier mais permet également d'accéder à des droits et prestations (par exemple obtenir l'aide juridictionnelle).

- En 2017, l'ADA avait demandé à la Préfecture un agrément pour mettre une domiciliation administrative à la disposition des demandeurs d'asile, des personnes déboutées et de celles bénéficiant d'une protection internationale.
- Le 4 août 2017, refus du Préfet : « (...) *Le positionnement public de votre association, et sa prise de position marquée et fortement critique à l'encontre tant de l'activité des forces de l'ordre qu'au fonctionnement de mes services m'amènent à prendre cette décision.* (...) ». Le Préfet reproche à l'ADA son manque de « neutralité ».
- Un recours gracieux a été déposé par l'ADA auprès du tribunal administratif le 7 septembre 2017.
- Le 30 mars 2021, le tribunal annule la décision de la Préfecture. L'ADA peut donc offrir une domiciliation administrative à ceux qui le souhaitent.

Diagnostic social métropolitain

Grenoble-Alpes Métropole travaille avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme (AURG) sur un diagnostic social à l'échelle métropolitaine ; ce diagnostic devrait permettre d'alimenter la réflexion des élus et d'aider à la décision pour redéfinir les orientations et les modalités d'intervention en matière de solidarités sur le mandat en cours. Cette politique s'inscrit dans la continuité du Fonds de cohésion sociale, mis en place sur la période 2015-2020.

L'ADA a été sollicité pour participer à ce diagnostic ainsi que d'autres associations et a répondu au questionnaire. [Voir les réponses au questionnaire](#)



Bilan HelloAsso Stagiaire

Grâce aux dons reçus lors de la campagne HelloAsso, l'ADA a pu financer un premier stage qui devait durer 4 mois cet été. Lina, trouvé une formation en alternance, a terminé son stage plus tôt que prévu. Un prochain stage de 4 mois démarre début Novembre avec une étudiante en Master Politiques et Pratiques des Organisations Internationales à Sciences Po Grenoble. Violette a déjà effectué un stage dans un cabinet d'avocats et pourra intégrer, d'autant plus facilement, l'équipe de l'ADA en charge de la rédaction des recours à la CNDA. Une autre possibilité de stage se dessine à mi-temps avec l'Amicale du Nid pour Inès (association d'aide aux personnes victimes de prostitution).

Réunion en préfecture au service Immigration et Intégration le 19 octobre

La préfecture de l'Isère a organisé une réunion où étaient conviées les associations de soutien aux étrangers. Guillaume chargé d'étude à l'ADA était présent et a pu constater la volonté de l'état d'aller très vite vers la dématérialisation des procédures. Un planning a été présenté qui se termine fin 2022. L'un des arguments avancés est la fin des difficultés pour obtenir un rendez-vous puisque qu'effectivement il n'y aura plus possibilité de se rendre en préfecture. Mais l'ADA craint que la fracture numérique sur une population qui déjà ne maîtrise pas la langue française soit un véritable obstacle au respect du droit.

Intervention de l'ADA dans le cadre de l'exposition « Les oubliés des îles grecques » à la bibliothèque de l'UFR de langues étrangères

Fanny Braud, coordinatrice à l'ADA, interviendra pour présenter « Le tissu associatif grenoblois pour l'accueil des migrants ».

La bande dessinée « Les oubliés des îles grecques, histoires de crises » est consultable sur le site www.histoiresdecrises.eu.

L'exposition se tient du 11 octobre au 26 novembre 2021.

Actualités de la demande d'asile

La CNDA dans la tourmente

En octobre 2021, Avocats et Rapporteurs de la CNDA sont en grève. Cette grève s'inscrit dans un conflit déjà ancien de remise en cause du droit d'asile. [Pour en savoir plus ...](#)



L'ADA a soutenu



Le tribunal de Grenoble a rendu sa décision le 9 septembre 2021 dans le procès dit des « Sept de Briançon » accusés d'avoir participé en avril 2018 à une manifestation visant à exprimer leur solidarité avec les personnes migrantes et à dénoncer une action de Génération Identitaire à la frontière franco-italienne quelques jours plus tôt. Ces 7 personnes, condamnées en première instance en avril 2018, ont toutes été relaxées.

Mais l'une d'elles a été condamnée à 4 mois de prison avec sursis pour rébellion.

Si l'ADA se réjouit de la relaxe, nous regrettons la condamnation pour rébellion.

Cette décision met un terme à plus de 3 ans de pression sur ces 7 personnes.

Mais il faut rester vigilant au regard de ce qui s'est passé en Italie avec la condamnation à 13 ans de prison de l'ancien maire de Riace, village de Calabre, pour avoir accueilli des demandeurs d'asile et migrants.

La BAF, centre social autogéré à Grenoble, risque de ne pas voir son bail renouvelé. L'ADA soutient la BAF et souhaite que ses activités continuent et particulièrement les cours de français. Même si l'ADA organise aussi des cours de français à destination des demandeurs d'asile, la demande est très grande et l'ADA oriente des personnes vers la BAF.



Lors du Sommet Afrique-France à Montpellier, 8 sans papiers du collectif de la marche des solidarités ont été arrêtés par la police.

L'ADA a soutenu la marche des sans-papiers en septembre 2020 et soutient toujours le collectif des sans-papiers. Les personnes arrêtées ont été libérées mais se sont vu remettre une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Être sans papiers n'est pas un crime et ces personnes avaient le droit de se rendre à cette manifestation.

C'est grâce à vos adhésions et à vos dons que l'ADA peut accomplir ses missions.

[Adhérer ou faire un don](#)

- * OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.
- * CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile